Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 12 (1867)

Heft: 14

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

Nº 14.

Lausanne, le 15 Juillet 1867.

XII^e Année.

SOMMAIRE. — Résumé de principes militaires, par C. (Suite.) — Bibliographie. Tactique navale, par Ch.-Ern. Lullier. Histoire de François II, par Ed. de la Barre Duparcq. Les institutions militaires de la France, par S. A. R. le duc d'Aumale. — Sur le même sujet, par les généraux Trochu et Changarnier.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Message concernant l'introduction de canons rayés de gros calibre, avec annotations. (Fin.)

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

L'INFANTERIE.

Dans toute infanterie, chaque fantassin doit porter deux armes. Si l'une ne peut plus servir, il a recours à l'autre. Celui qui, tant qu'il lui reste une arme, quitte le combat d'homme à homme, est un lâche.

Ni troupe d'infanterie ni troupe de chasseurs ne doivent être composées uniquement de jeunes gens ou uniquement de vieillards. Chaque âge a ses défauts, ainsi que ses qualités.

En général, ce sont les chasseurs qui font les meilleurs tirailleurs, et qui maintiennent dans l'infanterie le penchant pour ce genre de service.

Parmi tous ceux qui pratiquent la chasse il y en a peu qui soient réellement de bons tireurs. De même il n'y a pas beaucoup d'hommes, dans une armée, qui puissent faire de bons tirailleurs.